



Le lavoire du Causse de Brengues

# Le journal des Brengois-Brengoises

Le nom des habitants de Brengues

N° 40 Mai 2016



## Service vicinale

Voilà qui pourrait donner des idées !

La Loi du 21 mai 1836, dite de Thiers-Montalivet, crée la voirie vicinale décomposée en deux catégories :

N° 9 bis  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

SERVICE VICINAL  
TAXE VICINALE POUR L'ANNÉE 1951

MODÈLE N° 17 bis A

DÉPARTEMENT  
du Lot

COMMUNE  
de Brengues

Article 109 du rôle 192

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU ..... 193.....

**AVIS GRATIS  
POUR TRAVAUX A LA TACHE**

M. Meallat Pierre et Meallat Louis demeurant à Brengues

Vous êtes imposé sur le rôle de la taxe vicinale pour une somme de 3890<sup>f</sup> + 460<sup>f</sup> = 4350<sup>f</sup>  
suivant l'avertissement qui vous a été délivré.

Vous avez déclaré vouloir acquitter votre taxe en nature ; en conséquence vous êtes requis de faire ou de faire faire pour votre compte les fournitures ou travaux ci-après indiqués sur le chemin n° ..... de Meallat à pour 11<sup>m</sup> 1/2 de Castine -  
à l'atelier de le 3 décembre ..... ou à .....

Un tarif de conversion, dont vous pourrez prendre connaissance à la Mairie, ayant été arrêté par la Commission départementale, vous aurez à exécuter les travaux détaillés ci-dessous, lesquels devront être terminés avant le ....., jour où il en sera fait réception en votre présence.

**EMPLACEMENTS ET DÉTAILS DES TRAVAUX A FAIRE**

	fr.	c.
.....		
.....		
.....		
TOTAL égal au montant de la taxe.....		

Faute par vous de faire les travaux demandés dans le délai prescrit, vous êtes prévenu que votre cote sera de droit exigible en argent. Vous ne manquerez pas de porter au lieu des travaux la présente réquisition que vous ferez quittance par l'agent chargé de la réception de votre tâche.

Fait à la Mairie, le 28. 11 1951

Le Maire,  
*L. Mercadier*

(Voir la quittance au verso).

- la voirie dite "communale non classée" (chemins ruraux, voirie communale) dont la construction et l'entretien restent entièrement à la charge des communes.
- Les chemins dits vicinaux classés (chemins "CGC" de grande communication, chemins d'intérêt commun "C.I.C". chemins vicinaux ordinaires gérés grâce aux subventions du Conseil général mais placés sous le contrôle du préfet.

Cette loi impose également l'entretien obligatoire des chemins par des prestations ou des centimes spéciaux.

Ce qui est intéressant, c'est ce qu'écrivait Napoléon III en 1861 :

**"Les communes rurales, si longtemps négligées, doivent avoir une large part dans les subsides de l'État ; car l'amélioration des campagnes est encore plus utile que la transformation des villes. Il faut surtout poursuivre avec vigueur l'achèvement des chemins vicinaux ; c'est le plus grand service à rendre à l'agriculture".**

C'est ainsi qu'à Brengues, en 1951, comme on peut le voir sur le document ci-dessus, s'appliquait encore cette Loi !

A suivre, car ce n'est pas fini ...



## Cérémonie du 8 mai



Ils n'étaient pas nombreux les Brengois et Brengaises à honorer nos morts de la dernière guerre. Et pourtant, comme l'a dit le maire, Jean Luc Vallet, il nous faut être vigilant en ces périodes difficiles où il serait si facile d'accuser son voisin de tous les maux de la terre. Les anciens qui ont vécu les horreurs de la guerre nous quittent et il ne faudrait pas que les jeunes générations oublient ces moments si désastreux. Et si les médias nous informent des guerres qui ont lieu dans d'autres pays, nous devons être aussi concernés et partager la souffrance de toutes ces populations qui subissent les conflits, sans que cela deviennent pour nous une normalité. Après le discours, le dépôt de la gerbe de fleurs et la minute de silence, un vin d'honneur fut offert à l'hôtel de la vallée.

## Roc Quercynois 2016.

Cette année le temps n'était pas de la partie. Beaucoup d'inscrits se sont désistés mais, malgré tout, nous avons côtoyé des Vendéens, des Marseillais, des cyclistes de Loire Atlantique (Mariligériens), et, bien sûr, ceux des environs. L'occasion pour tous de découvrir et d'admirer un peu plus notre si belle région !

Ce sont 212 VTT et 135 marcheurs qui ont participé à ce 8ème Roc, soit à peu près la moitié des participants de l'année précédente et 320 repas ont été servis.

Remercions tous les bénévoles qui ont affronté la pluie et le froid.



## **Le petit geste citoyen**

Un petit geste d'actualité : que faire des cubis (de vin par exemple)? Il faut sortir la nourrice du carton (ce qui a l'avantage de récupérer le fond de liquide, plier le carton et mettre **le tout** (nourrice + emballage plié et séparés) dans **le bac vert de recyclage**.

Information pour les amateurs du "cri du bouchon". Le **bouchon en liège** se met dans le container marron de non recyclable. Bizarre, car certaines communes les récupèrent pour les envoyer en recyclage. Ce pourrait être l'objet d'un projet pour les étudiants de Figeac, à voir avec le SMIRTOM.

## **Communications de la mairie**

**Site officiel de Brengues** : L'adresse du site a changé : <http://www.brengues.org>

**Le compte rendu du Conseil Municipal** du 26/05/2016 est disponible sur le site de Brengues ([www.brengues.org](http://www.brengues.org)); page "actualités".

### **Le Linky :**

L'installation prochaine des compteurs électriques nouvelle génération dits "compteurs intelligents" entraîne de vives réactions auprès des citoyens.

A Brengues, plusieurs personnes ont demandé au conseil municipal de s'opposer à cette installation. La compétence réseau électrique (basse et moyenne tension) pour les communes rurales du lot a été transférée à la fédération d'électricité du lot (FDEL) qui estime qu'elle seule peut s'opposer à l'installation. Ce qui, à priori, elle ne fera pas et ce point est actuellement en discussion.

Ce qui est indiscutable c'est le coût de ce projet (plus de 5 milliards d'euros) qui bien évidemment se reportera sur les factures des usagers.

Le conseil a décidé pour l'instant de transmettre les courriers à la FDEL et prendra position quand la question de la propriété des compteurs sera éclaircie.

Si suffisamment de personnes étaient intéressées (s'adresser à la mairie), un débat public pourrait être organisé.

## **Festivités**

**Samedi 4 et dimanche 5 juin** : Fête du village au camping municipal.

D'après la météo, le temps devrait être assez beau ! Au programme :

Le samedi à partir de 10 heures les traditionnelles "aubades aux habitants", sur un air de musique. Le soir, à partir de 20h00, soirée bandas avec "Bandazik" qui avait mis une folle ambiance l'année précédente. Restauration possible au camping. A 23 heures le DJ "Bandazik" animera le bal disco qui se terminera par la fameuse soupe au fromage.

Le dimanche, à 9 heures, messe en plein air au camping. L'année dernière nous avons été charmés par l'Ave Maria majestueux qui nous avait été offert par la chanteuse du groupe "Les Frangins". La messe sera suivie d'un dépôt de gerbe au monument aux morts de la commune et du vin d'honneur. A 12h30, le repas champêtre, au besoin sous le chapiteau, avec le succulent cochon grillé à la broche. L'après midi, à partir de 15h00, pour les amateurs, aura lieu le concours amical de pétanque en doublette.

Repas : 17€, 9€ pour les moins de 12 ans et gratuit pour les moins de 6 ans.

Réservation conseillée, le plus tôt possible, au 05 65 40 09 98 ou 05 65 11 02 37 et pensez à vos couverts

**Dimanche 19 juin** : Brocante au camping municipal